

Draguignan. Les écoles primaires publiques comptent 3709 élèves dont 2194 en élémentaire. Une rentrée marquée par la croissance des effectifs en maternelle.

Des effectifs très nombreux dans les classes de maternelle

■ Les écoles primaires publiques de Draguignan comptent 3709 élèves soit 2194 en élémentaire (+23 élèves par rapport à l'an dernier) et 1515 en maternelle (+70 élèves) auxquels il faut ajouter 16 enfants de plus de 3 ans inscrits en liste d'attente. Pour mettre ces chiffres en perspective, on rappellera qu'avant 2010, la communication communale distillait que les effectifs scolaires dans la ville allaient croître de plusieurs centaines d'élèves (300 en primaire) avec l'arrivée de familles du fait de l'installation de l'École de l'infanterie au quartier Bonaparte. Trois rentrées scolaires plus tard, le nombre d'élèves dans les écoles publiques a augmenté de 155 élèves... La hausse concernant essentiellement les élèves de maternelle (+122) tandis que les effectifs n'ont que légèrement augmenté en élémentaire (+33).

Pour une ouverture de classe supplémentaire

La croissance du nombre d'élèves de maternelle a déjà conduit à l'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école Paul-Arène pour cette rentrée. Insuffisant pour le conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, M. Varo qui estime qu'une ouverture de classe supplémentaire est nécessaire pour réduire le nombre d'élèves par classe (28 en moyenne sur la commune) en intégrant les élèves en liste d'attente. Une ouverture dont décidera la Commission technique paritaire départementale devant se tenir aujourd'hui.

Quant aux enfants de moins de trois ans, aucun d'eux n'a pu entrer en maternelle cette année faute de place, selon M. Varo. Un constat à méditer sachant que les capacités d'accueil en petite enfance sont toujours saturées à Draguignan... et que l'école constitue une chance éducative tout en étant peu onéreuse pour les familles.

À la vue des effectifs de cette rentrée, M. Varo estime que la croissance du nombre d'élèves nécessitera à terme la construction d'une



Les écoles élémentaires publiques de Draguignan comptent 33 élèves de plus qu'en 2010. PHOTO

nouvelle école. On rappellera pour notre part qu'un groupe scolaire a fermé sous le précédent mandat : il s'agit de l'école Mistral 2, dont les locaux ne sont plus actuellement utilisés par l'Institut de formation aux soins infirmiers.

D'autre part, la croissance des effectifs en maternelle ne doit faire perdre de vue que la commune de Draguignan a perdu 963 habitants en 4 ans... que la croissance des effectifs en élémentaire est molle... et que les prévisions d'effectifs pour la rentrée déclinaient dans les trois collèges de Draguignan.

Élémentaire : toujours pas de délibération sur la sectorisation

Enfin pour conclure, si l'adéquation entre le dynamisme des ef-

fectifs scolaires et les bâtiments préoccupe désormais la majorité municipale, la cohérence voudrait qu'il en fut de même pour ce qui concerne la répartition des élèves. Pourtant, la commune n'a toujours pas délibéré pour fixer l'affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence malgré la loi « Libertés et responsabilités locales » de 2004 qui prévoyait une délibération en ce sens avant le 1er janvier 2005. Un constat qui va au-delà du simple formalisme juridique. En effet, encadrée par l'article 212-7 du code de l'éducation, la sectorisation est un moyen concourant à l'équité et à la transparence que tous citoyens est en droit d'attendre d'un service public soumis à une forte pression sociale. C'est un outil participant à

la visibilité des moyens concourant à l'égalité des chances.

Répondant à nos questions sur la sectorisation, M. Varo indique que le système actuel d'affectation des élèves donne, selon lui, entière satisfaction mais que la construction d'un nouveau groupe scolaire pourrait donner lieu à des retouches à la marge sur des secteurs.

Pour sa part, le conseiller municipal d'opposition du groupe « Une ville pour tous », Patrick Boulet estime que l'étude de l'opportunité d'ouvrir un nouveau groupe scolaire est indissociable d'une analyse des besoins qui doit nécessairement s'inscrire dans le respect du code de l'éducation en matière de sectorisation.

DENIS PERRIN

Boulet : « Replacer l'école au centre des projets communaux »